

# Conseil — en bref —

**MRC**  
**VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

## Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 19 mai 2026

### Administration générale

#### Affectation au surplus accumulé – Contrat 250220 pour la numérisation des dossiers d'évaluation foncière

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'affecter la somme de 19 290.28 \$ plus taxes au surplus accumulé de la partie 1 du budget.

#### Acquisition – Rampes d'embarquement pour véhicule tout terrain - Territoires non organisés

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice générale a effectué l'achat des rampes d'embarquement pour un véhicule tout terrain au montant de 315.85 \$ plus taxes et d'affecter montant de l'acquisition à même les surplus accumulés du budget des TNOs.

#### Octroi de contrat pour l'entretien extérieur du kiosque de Grand-Remous – Saison estivale 2026 et saison hivernale 2026-2027

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat d'entretien extérieur du kiosque de Grand-Remous pour la saison estivale 2026 et hivernale 2026-2027 à Services Baskatong, aux montant de 7 315 \$, taxes en sus.

Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Volet 2 - Réfection des haltes sur la Véloroute des Draveurs

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2 du PAFIRSPA, pour le projet de réfection des haltes sur la Véloroute des Draveurs;
  - D'autoriser Joanie Courchaine, directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tous les documents relatifs à cette demande ainsi que toute entente découlant de son acceptation;
  - De confirmer l'engagement de la MRC à assumer sa part des coûts admissibles du projet ainsi que tout dépassement de coûts, le cas échéant.

Participation financière - Fonds Soutien à la communauté

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer les sommes suivantes pour les projets cités et de puiser les sommes à même le fonds Soutien à la communauté :
  - Repère familial - Souper-bénéfice « Tablee des rêves » au montant de 150 \$.

Autorisation – Achat d'un véhicule pour les activités courantes de la MRC

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'autoriser l'achat d'un véhicule servant aux activités courantes de la MRC au coût de 47 712.50 \$ taxes en sus;
  - D'affecter une somme de 25 092,16 \$ aux surplus accumulés de la partie 1 du budget;
  - D'affecter une somme de 25 000 \$ au fonds de roulement de la MRC.

Autorisation – Demande relative à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime de remboursement de dépenses

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la demande relative à une avance à madame Chantal Lamarche afin de couvrir les dépenses tels que présentés via le formulaire prévu à cet effet.

Modification à la résolution 2026-R-AG127 Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 « Coopération intermunicipale » – Intégration de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'entente intermunicipale entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de Papineau et la MRC de Pontiac visant la fourniture de services de cour municipale

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - Que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau s'engage à participer au projet de Bonification de l'entente intermunicipale de fourniture de services de cour municipale entre la MRC de Papineau, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC de Pontiac visant la fourniture de services de cour municipale;
  - Que le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
  - De nommer la MRC des Collines-de-l'Outaouais, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
  - De désigner Mme Joanie Courchaine, directrice générale, en tant que signataire de tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Modification à la résolution 2025-R-AG402 – Formation des comités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Comité multiressources

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que le comité multiressources soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à la gestion multiressources :
  - Monsieur le président Mario Langevin
  - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
  - Monsieur le conseiller Robert Berniquez
  - Monsieur le conseiller Gilles Courchaine
  - Monsieur le conseiller Samuel Malette

Modification à l'organigramme – Service de la Gestion du territoire

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale à effectuer la création ainsi que l'affichage du poste de Coordonnateur à l'entretien et à l'aménagement du territoire.

### Autorisation – Embauche de ressources pour les services de la MRCVG

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser d'entériner les candidatures qui suivent :
  - Monsieur Samir Fadili à titre de Technicien en évaluation pour le service de l'évaluation foncière;
  - Madame Macha Parisien à titre de Coordinatrice à la gestion du territoire pour le service de la gestion du territoire;
  - Monsieur Mathieu Stewart, à titre de Coordinateur à la gestion du territoire pour le service de la gestion du territoire;
  - Monsieur Émile Côté pour un emploi étudiant saisonnier en lien avec la gestion du territoire pour le service de la gestion du territoire;
  - Monsieur Paul Montpetit à titre de Préposé touristique pour la saison estivale 2026 pour le service du développement économique.

### Adoption du règlement 2026-424 - Modifiant le Règlement 2024-391 « Concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2026-424 modifiant le Règlement 2024-391 « Concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente ».

### Modification à la résolution 2026-R-AG088 - Financement – Docu-Spectacle « Urgences rurales 360 »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2026-R-AG088 « Financement – Docu-Spectacle « Urgences rurales 360 » » afin que le montant à affecter au fonds de développement régional soit modifié à 5 241.03 \$, montant avant taxes.

## **Conseil**

### Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - De demander à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus, plus précisément :
    - De renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);

- De lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).
- De transmettre également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

## **Gestion financière et administrative**

### Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 22 avril 2026 au 19 mai 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 22 avril 2026 au 19 mai 2026, totalisant un montant de 293 669.86 \$.

### Prélèvements bancaires – MRC – Période du 22 avril 2026 au 19 mai 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 22 avril 2026 au 19 mai 2026 totalisant un montant de 410 042.10 \$.

### Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 mai 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 mai 2026 totalisant un montant de 163 045.54 \$.

### Adoption de la liste des chèques - TNO - Période du 22 avril 2026 au 19 mai 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des chèques des TNO du 22 avril 2026 au 19 mai 2026 totalisant un montant de 19 099.00 \$.

### Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 19 mai 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 19 mai 2026 totalisant un montant de 1 903.08 \$.

### Adoption de la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires au 19 mai 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires au 19 mai 2026 totalisant un montant de 37 045.35 \$.

## Sécurité

### Demande à la Sûreté du Québec, poste de Maniwaki – Décompte et rapport d'accidentologie complet pour le tronçon de la route 105 situé entre les limites de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et ce, pour les années 2024 et 2025

- Il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'adresser à la Sûreté du Québec, poste de Maniwaki, la demande d'obtention du décompte et le rapport d'accidentologie complet pour le tronçon de la route 105 situé entre les limites de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour les années 2024 et 2025. Que cette demande inclue la localisation, la gravité des accidents et si possible les facteurs contributifs identifiés.

### Demande d'accès à l'information au Bureau du Coroner du Québec – Causes et nombre d'accidents mortels répertoriés sur la route 105 entre les municipalités de La Pêche (Wakefield) et Grand-Remous

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adresser au Bureau du coroner du Québec une demande d'accès à l'information afin d'obtenir, pour les années 2024 et 2025, relativement au tronçon de la route 105 situé entre les municipalités de La Pêche (Wakefield) et de Grand-Remous :
  - Le nombre d'accidents mortels répertoriés;
  - Les causes des décès associées à ces accidents, telles que consignées dans les dossiers du Bureau du coroner.

### Demande à la Sûreté du Québec – Établissement du pôle de détention de fin de semaine au poste de la Sûreté du Québec de Maniwaki

- Il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'adresser à la Sûreté du Québec, la demande à l'effet d'établir officiellement le pôle de détention de fin de semaine à même le poste de la Sûreté du Québec situé à Maniwaki.

### Relance d'une demande de rencontre avec la direction générale de la Sûreté du Québec – Outaouais concernant les enjeux de sécurité publique et l'état du poste de Maniwaki

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - De relancer formellement la demande de rencontre auprès de la direction générale de la Sûreté du Québec – Outaouais afin de discuter des enjeux de sécurité publique vécus sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

- De réitérer les préoccupations du Conseil de la MRC concernant l'état actuel du poste de la Sûreté du Québec de Maniwaki et les impacts de cette situation sur les opérations policières, la sécurité du personnel et les services offerts à la population;
- De mandater la direction générale de la MRC afin d'assurer les suivis nécessaires relativement à cette demande de rencontre et de transmettre copie de la présente résolution à la direction de la Sûreté du Québec – Outaouais ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique.

## **Transport**

### Modification à la résolution 2025-R-AG298 - Autorisation – Demande d'aide financière 2025-2027 au Programme de soutien au transport adapté (PSTA) – Guichet unique de transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - De s'engager à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 après en avoir dûment pris connaissance;
  - De confirmer au MTMD que l'offre de service en transport adapté respecte les exigences minimales établies relatives aux plages horaires et aux déplacements vers les territoires limitrophes;
  - De confirmer au MTMD l'engagement de la MRC à contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de fonctionnement annuel;
  - De demander au MTMD l'octroi d'une contribution financière de base dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 340 000 \$ pour l'année 2025, à 350 000 pour l'années 2026 et à 360 000 \$ pour l'années 2027;
  - D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC à signer tout document nécessaire à cette demande d'aide financière.

### Modification à la résolution 2025-R-AG295 - Adoption du Plan de transport, de développement des services et de stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère – Guichet unique des transports adaptés de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

-

- D'approuver le Plan de transport et de développement des services et de stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère, tel que proposé par le Guichet unique des transports adaptés et collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau, le tout conformément aux exigences du Programme de subvention au transport adapté du ministère des Transports et de la Mobilité Durable;
- De confirmer que le nombre de déplacements pour l'année 2024 se chiffre à 20 825 et que les prévisions quant au nombre de déplacements prévus se chiffrent respectivement à 19 249 en 2025, 20 500 en 2026 et à 21 000 en 2027.

Modification à la résolution 2025-R-AG297 - Approbation des prévisions budgétaires triennales (2025-2027) en transport adapté – Guichet unique des transports adaptés et collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'approuver les prévisions budgétaires triennales (2025-2027) en transport adapté du GUTAC-VG, telles que présentées.

## **Environnement**

Autorisation – Signature de l'Entente intermunicipale pour le transbordement des déchets ultimes de la communauté Les Algonquins du Lac Barrière vers le Centre de transfert du Complexe environnemental Nord de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la Préfète, Mme Chantal Lamarche ainsi que la directrice générale, Mme Joanie Courchaine, à signer la nouvelle entente intermunicipale 2026-2028 pour le transbordement des déchets ultimes de la communauté Les Algonquins du Lac Barrière vers le Centre de transfert de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Autorisation – Émission d'une lettre visant l'élimination des sacs de plastique 100% compostables, biodégradables et oxo-biodégradables des commerces à grande surface de la Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'envoi de lettres aux Maisons-Mère leur demandant de cesser l'envoi de sacs de plastique compostables, biodégradables et oxo-biodégradables dans les commerces concernés de la Vallée-de-la-Gatineau (ex. Dollorama, Tigre Géant, Maxi, Canadian Tire, etc.) et que ces lettres soient signées par la Préfète, Mme Chantal Lamarche ainsi que la directrice générale, Mme Joanie Courchaine.

Octroi du contrat 260417 – Travaux de construction – dalle de béton drainée

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'octroyer le contrat 260417 à Les constructions W.F. \$ au coût de 51 940 \$, taxes en sus;
- De prendre les sommes à même le fonds de roulement de la MRC afin de financer cette immobilisation.

## **Aménagement et développement**

### Demande au gouvernement du Canada et la Société canadienne des Postes - Maintien de l'accessibilité et de la qualité des services postaux dans les municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'adresser au gouvernement du Canada et la Société canadienne des Postes l'importance de maintenir les services postaux ruraux afin d'assurer le service direct offert à la clientèle desservie via les comptoirs postaux de proximité à caractère public;
  - De demander que toute modification aux services postaux fasse l'objet d'une réflexion et d'un examen public, tenant compte des impacts sur les citoyens, les municipalités et les acteurs socioéconomiques;
  - De transmettre une copie de la présente résolution à la députée fédérale de Pontiac, Mme Sophie Chatel, ainsi qu'au ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada.

### Appui à la résolution 2026-04-061 de la municipalité de Lac Sainte-Marie – Demande formelle au gouvernement du Québec – Amélioration de la couverture cellulaire dans la municipalité de Lac Sainte-Marie

- Il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'appuyer la Municipalité de Lac Sainte-Marie dans sa demande formelle visant à bonifier sa couverture cellulaire;
  - D'adresser la présente résolution d'appui à la ministre de la Cybersécurité et du Numérique, madame France-Élaine Duranceau, au ministre des Finances, monsieur Éric Girard, au ministre de la Sécurité publique, monsieur Ian Lafrenière, au ministre délégué aux Régions, monsieur Mathieu Lévesque, à la première ministre du Québec, madame Christine Fréchette, ainsi qu'au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière et à la députée de Pontiac-Kitigan Zibi, madame Sophie Chatel.

### Appui à la municipalité de Montebello – Projet « L'Étoile handicapée »

- Il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'appuyer la Municipalité de Montebello dans l'élaboration de son projet « L'Étoile handicapée »;

- D'adresser la présente résolution d'appui aux promoteurs du projet ainsi qu'aux instances régionales et partenaires concernés.

Adoption – Règlement 2026-422 « Modifiant le Règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante rurale pour une affectation à vocation dominante villégiature dans la Ville de Gracefield et pour une affectation dominante récréative dans la municipalité de Déléage »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2026-422 « Modifiant le Règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante rurale pour une affectation à vocation dominante villégiature dans la Ville de Gracefield et pour une affectation dominante récréative dans la municipalité de Déléage ».

Adoption – Règlement 2026-423 « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation dominante récréofluviale pour une affectation à vocation dominante rurale, ainsi que le retrait de certains lieux d'intérêt esthétique; le tout dans la municipalité de Grand-Remous »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le Règlement 2026-423 « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation dominante récréofluviale pour une affectation à vocation dominante rurale, ainsi que le retrait de certains lieux d'intérêt esthétique; le tout dans la municipalité de Grand-Remous ».

Avis de conformité du règlement no. 356-25 afin de modifier le Règlement de Zonage no. 338-24 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'approuver le règlement no. 365-25 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre le certificat de conformité, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité du règlement no. 2026-120 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux de la municipalité de Blue Sea

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'approuver le règlement no. 2026-120 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux de la municipalité de Blue Sea et d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre le certificat de conformité, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Autorisation – Signature de l'Avenant 1 de l'Entente de développement territorial du Fonds Régions et Ruralité

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - De confirmer l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente;
  - D'autoriser Mme Joanie Courchaine, directrice générale, et Mme Chantal Lamarche, préfète, à signer, pour et au nom de la MRC, l'Avenant 1 de l'entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

## **Gestion des terres publiques**

### Octroi de financement – Appel à projet – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024 – 2027

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer des sommes à même l'enveloppe du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2026-2027 et d'autoriser la préfète, Madame Chantal Lamarche ainsi que la directrice générale de la MRC, Joanie Courchaine, à signer le protocole d'entente avec les quatre bénéficiaires énumérés ci-haut :
  - Un montant maximal de 76 489\$ à la municipalité de Lac Ste-Marie pour le projet d'amélioration de la Trans-Outaouaise;
  - Un montant maximal de 18 825\$ à la municipalité de Blue Sea pour l'amélioration du chemin Lac à Laurier;
  - Un montant maximal de 29 869\$ à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour effectuer des activités de débroussage autour d'une plantation datant de 2015 sur des TPI;
  - Un montant maximal de 27 820\$ au Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova pour les travaux d'urgence du chemin Lépine-Clova suite aux fortes précipitations;

Le tout, pour un montant total maximal de 153 003.00 \$.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil  
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau  
aura lieu le mardi 16 juin 2026.**

Veillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites,  
est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure  
et à sa signature par la préfète.